

Venelles

Ouverture du centre aquatique Sainte Victoire

AIX-EN-PROVENCE, le 19 septembre 2016 – Au cœur de la pinède, entre Luberon et Sainte Victoire, le centre aquatique de Venelles qui a ouvert ses bassins aux premiers nageurs le 2 juillet 2016 sera inauguré en présence de Maryse Joissains Masini, Président du Territoire du Pays d'Aix, maire d'Aix-en-Provence, d'Éric Le Dissès, vice-président de la métropole délégué aux sports et équipements sportifs, et d'Arnaud Mercier, maire de Venelles, le

Jeudi 22 septembre 2016 à 18h30

Parc municipal des Sports – Chemin du Collet Redon
13770 - Venelles

Edifiée sur un site de 3,5 hectares situé au sommet du complexe sportif de Venelles, la piscine Sainte Victoire, la 16^e du Pays d'Aix - et deuxième après celle de Fuveau construite par la Communauté du Pays d'Aix devenue territoire intégré à la métropole Aix Marseille Provence –, a été conçue pour être économe en fluides (eau, énergie). Elle s'impose ainsi comme l'une des plus performantes en Europe

Pour les nageurs et baigneurs, elle offre un bassin intérieur de 33 mètres avec huit couloirs pouvant accueillir un terrain de water-polo aux normes fédérales. Elle dispose d'un mur mobile permettant de proposer un bassin de compétition de 25 mètres et un bassin d'activités de 8x21 mètres avec fond mobile.

Centre sportif ou de loisir, le stade aquatique propose également un bassin d'activité et d'apprentissage de 220 mètres carrés avec rivière à courant et banquettes massantes, une aire de jeux d'eau sans bassin ainsi qu'un bassin nordique de 50 mètres à l'extérieur, chauffé toute l'année. Équipé de gradins, il peut accueillir 380 visiteurs sur les tribunes.

Lancé en octobre 2014, le chantier de construction s'est achevé dans les délais annoncés. D'un point de vue technique, ce nouveau complexe aquatique est équipé de bassins en inox, d'un système d'ultra filtration avec filtres à billes de verre et ozonation.

D'un point de vue architectural, le projet se caractérise par son intégration parfaite dans un environnement préservé avec l'installation de grandes baies vitrées, l'utilisation du matériau bois de teinte naturelle, de l'aluminium en menuiserie, des poteaux arborescents rappelant les pins alentours ou encore la création de plages minérales et végétales.

28,3. C'est en millions d'euros le montant TTC des travaux. Le coût annuel du fonctionnement de l'établissement est fixé à 1,4 M€.

220 000. C'est l'estimation du nombre annuel d'entrées.

22 : C'est le nombre d'employés travaillant sur le site.

Premier REM... ou Réalisation, Exploitation, Maintenance. Il s'agit de marchés publics globaux confiés à un seul titulaire en vue d'atteindre des objectifs chiffrés de performance sur lesquels ce dernier s'engage et qui sont liés, par exemple, à la qualité de service, à l'efficacité énergétique ou à l'incidence écologique. Le centre aquatique est ainsi le premier en France à avoir été réalisé dans ce cadre juridique depuis l'intégration des REM dans le code des marchés publics en 2011. Le cabinet Chabanne et Partenaires a été désigné pour la conception architecturale et le Pays d'Aix a confié le marché à un groupement composé de Spie Batignolles sud-est (mandataire), Cofely Axima et Cofely Ineo. Le groupement prend seul en charge les éventuels surcoûts d'exploitation et de maintenance par rapport aux engagements initiaux.

Pratique

3,50. C'est en euros le tarif d'entrée. Tarif réduit : 2,60 €.

Carte multi-entrées : tarif plein : 2,80 € par entrée ; tarif réduit : 2,10 € par entrée

Horaires disponibles sur le www.agglo-paysdaix.fr

Contact presse : **Direction de l'Information**
Directeur Bruno Aubry - 04 42 93 85 26 / 06 76 22 60 44
Attachée de presse Marie Munier – 04 42 93 85 25 / 06 38 10 21 27
baubry@agglo-paysdaix.fr

Territoire d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-de-Rouge, Coudoux, Egulxès, Gordes, Gréolière, Joux-la-Vieille, Le Rousquier, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyrueil, Miraval, Pertuis, Peyriac, Peyriac-en-Provence, Peyrolles, Rognes, Roussas, Saint-Antonin-lez-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Etienne-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-de-Durance, Simiane-Colongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Verdon-sur-Isère, Vitrolles

communiqué de presse

MÉTROPOLÉ
AIX-MARSEILLE
PROVENCE

